DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :
Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Abdelkrim MAY, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Monsieur Bernard MICHELOT donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Lucette ALAIN donne pouvoir à Madame Jocelyne BERESINA

Absents :
Madame Monique LATTARD, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Madame Adeline CASTANO, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Roland FUCHET, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU, Madame Josette DESVIGNES

Madame Jocelyne BERESINA est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

Techniques Urbanisme

D2025_39 SYDESL TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – ÉCLAIRAGE PUBLIC –IMPASSE DES CHÊNES

Monsieur Abdelkrim MAY, 6ème adjoint explique que dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, plusieurs demandes de travaux ont été étudiées par le SYDESL concernant l'éclairage public, dont l'impasse des chênes qui nécessite le renouvellement des luminaires, projecteurs et horloges vétustes.

Les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention ne permettent de faire appel à une aide. En conséquence, le montant résiduel à la charge de la collectivité pour les travaux s'élèverait à environ 12 100,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2025-005 du 09 avril 2025, portant approbation du Budget Principal 2025;
Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'éclairage publics et de gestion du réseau électrique ;
Entendu le rapport de Monsieur Abdelkrim MAY, 6ème adjoint, et sur sa proposition ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Article 1 : **D'ACCEPTER et DE VALIDER** les projets de travaux susvisés selon le financement proposé ;
- Article 2 : **DE DEMANDER** l'intervention du SYDESL, sur la base des dossiers référencés ci-dessus ;
- Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (14 voix Pour)

Le Maire,
Philippe PIGEAU

Secrétaire de séance

MAIRIE DE TORCY 71210

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....19 JUIN 2025.....
et publié, affiché ou
notifié le ...19.JUIN.2025.....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210